
[Imprimer](#)

La Seine-Saint-Denis lance un marché global de performance pour le centre aquatique de Marville

Image

Le département de Seine-Saint-Denis a opté pour un marché public global de performance pour la construction du centre aquatique du Parc des sports de Marville à Saint-Denis, qui accueillera les entraînements de water-polo lors des JOP de 2024.

Le conseil départemental assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération de construction de la piscine dans le Parc des sports de Marville, qui disposera de deux bassins et d'une nouvelle offre de loisirs. « L'opération doit être remarquable et répondre aux cahiers des charges de l'organisation des JOP en matière de respect de l'environnement, de ses fonctionnalités, de confort, d'intégration des technologies numériques et d'insertion sociale », prévoit la Solideo.

D'un montant prévisionnel de 25 millions d'euros HT, ce site offrira 913 m² de plan d'eau couvert, comprenant un bassin sportif de 21 m de large sur 33 m de long pour l'entraînement du water-polo, trois bassins d'activité, de profondeurs différentes permettant la sensibilisation à l'eau ; un bassin sportif nordique de 15 m de large sur 25 m de long, et 300 m² de plan d'eau ludique extérieur en période estivale. Outre son utilisation pendant les JOP de 2024, il constituera un héritage répondant aux besoins de la population en matière d'accès aux piscines, d'insertion sociale, et à l'ambition sportive du Département au regard du savoir-nager.

Livraison fin 2023

Ce centre correspond aussi aux objectifs de la collectivité locale en matière de respect de l'environnement et en termes de fonctionnalités, de confort, d'intégration des technologies numériques. Le calendrier opérationnel prévoit la notification de l'offre finale au premier trimestre 2020, pour un démarrage des travaux début 2022 et une livraison au dernier trimestre 2023.

Pour la Solideo, le choix du marché public global de performance « présente l'intérêt de pouvoir lancer une véritable négociation afin d'aboutir aux meilleures solutions à développer pour le projet, et ce pour tous ses aspects : architectural, constructif, technique, exploitation/maintenance et prix global ». Les performances d'exploitation/maintenance imposées au prestataire « assurent le respect des objectifs de la charte environnementale et offrent une garantie sur les coûts de fonctionnement en version héritage », estime-t-elle également. Enfin, ce montage réduit les risques en matière de calendrier grâce à la passation d'un marché unique conception, travaux et maintenance.

[Accéder au dossier JOP 2024](#)
